



Covid-19: l'assouplissement des mesures arrive au bon moment

economiesuisse se félicite de la décision du Conseil fédéral d'assouplir largement les mesures de lutte contre la pandémie. Les chiffres confirment que les infections avec le variant omicron pèsent nettement moins sur les unités de soins intensifs des hôpitaux que lors des vagues précédentes. Dès lors, des restrictions ne se justifient plus. Avec ses décisions, le Conseil fédéral donne le signal qu'une vie largement dépourvue de restrictions sera bientôt à nouveau possible en Suisse.

Avec les assouplissements décidés, le Conseil fédéral tient sa promesse de réexaminer et d'adapter en permanence les mesures de lutte contre le covid-19. economiesuisse salue le fait que cela ait été fait comme annoncé. La confiance dans le gouvernement national s'en trouve renforcée. La transformation immédiate du télétravail obligatoire en une recommandation et la suppression de la quarantaine pour les cas contacts aident beaucoup l'économie, car elles facilitent les activités au sein des entreprises. La créativité et l'innovation nécessitent des rencontres organisées ainsi que des échanges spontanés sur place. L'esprit d'équipe et la culture d'entreprise peuvent désormais être à nouveau mieux encouragés. Bien entendu, les entreprises continueront, tant que cela sera nécessaire, à appliquer les concepts de protection, qui fonctionnent bien. Mais avec l'apaisement de la situation épidémiologique qui se dessine, ceux-ci pourront aussi être progressivement assouplis.

Des assouplissements importants s'imposent

La perspective d'une suppression de l'obligation de présenter un certificat est également un point positif. Cette mesure soulagerait largement les branches concernées et la population. economiesuisse attend des assouplissements aussi poussés que possible le 17 février. Seul le port du masque obligatoire dans les transports publics resterait nécessaire en cas de persistance d'un nombre élevé de cas, afin que les personnes dont le système immunitaire est affaibli ne soient pas limitées dans leurs mouvements. Les mesures à prendre sur le lieu de travail doivent, par contre, être définies sur le terrain: les employeurs et les organisateurs doivent pouvoir décider de manière autonome quelles mesures de protection sont encore utiles dans leur entreprise.

La Confédération ne doit couvrir que les frais supplémentaires effectifs

economiesuisse salue le fait que de nouvelles dispositions adaptées à la situation actuelle s'appliquent aux indemnités pour les cas de rigueur avec des pertes de chiffre d'affaires dues au covid. La fédération soutient en particulier le fait que seuls les frais effectifs non couverts soient indemnisés. L'ordonnance correspondante est globalement ciblée, mais devrait maintenant expirer. Le Conseil fédéral souligne très justement que les changements structurels à long terme provoqués par la pandémie devront être maîtrisés de manière autonome par les entreprises dès que les restrictions imposées par l'État auront disparu.